

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 13 mai 2025 à Bellevaux

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MAUVAIS Joël (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, FOURNET Bernard et BÉARD Patrick
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe et MARTEL Mireille
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérard (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

LEFANT Myriam (Morzine) à BEARD Patrick (Morzine)
ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth (Morzine) à FOURNET Bernard (Morzine)
VERNET Josette (Morzine) à BERGER Jean-François (Morzine)
MUFFAT Michel (Montriond) à DENNÉ Jean-Claude (Montriond)
MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) à VINET Philippe (Les Gets)

Délégués excusés :

ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), VERNET Josette (Morzine), LEFANT Myriam (Morzine), CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps), VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps), COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), MUFFAT Michel (Montriond), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et MENOUD Jean-François (DT La Baume)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), CHAREYRON Stéphane (responsable du service Urbanisme) et PANIKIAN Virginie (responsable du service de lecture publique)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérard

Date de convocation : 7 mai 2025



Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que des modalités de réorganisation ont été prises en l'absence de Stéphane PUGIN-BRON, notamment la mise en place de réunions entre les responsables de service tous les 15 jours. Elle insiste sur l'importance de garder un lien fort entre les technicien(ne)s et les Vice-président(e)s.

1- Approbation du PV de séance des réunions du conseil communautaire du 11 mars 2025 et du 8 avril 2025

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séance des réunions du 11 mars 2025 et du 8 avril 2025.

2- Aménagement du territoire

2.1 Urbanisme : avis réglementaire de la CCHC sur le projet de PLUi-HM

Stéphane CHAREYRON informe les membres du conseil communautaire que la CCHC est consultée en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM) de Thonon Agglomération. Elle fait part de l'analyse faite par le service Urbanisme sur ce document.

Objectifs généraux

Le projet s'inscrit dans une volonté de développement maîtrisé du territoire, alliant développement économique, préservation de l'environnement, et qualité du cadre de vie. Il vise à :

- Accompagner la croissance démographique et économique.
- Répondre aux besoins en logements, équipements et services.
- Préserver les espaces naturels et agricoles.
- Assurer une mobilité durable et adaptée.

Contexte territorial

Le territoire concerné présente des enjeux liés :

- À sa structure urbaine et péri-urbaine.
- À son attractivité résidentielle et économique.
- À sa vulnérabilité environnementale (zones naturelles, inondables, etc.). L'analyse de l'existant met en évidence les forces et faiblesses du territoire, servant de base au projet.

Orientations du projet

Le projet repose sur plusieurs axes :

- Recomposition urbaine : densification des zones existantes, limitation de l'étalement urbain.
- Mobilités : amélioration des transports doux et collectifs.
- Développement durable : intégration des enjeux énergétiques, de biodiversité et de gestion des ressources.
- Mixité fonctionnelle et sociale : diversité des fonctions urbaines et des profils d'habitants.

Compatibilité réglementaire

Le projet est compatible avec :

- Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).
- Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).
- Les politiques nationales (loi ALUR, loi Climat et Résilience, etc.).

Évaluation environnementale

Le projet inclut une évaluation environnementale avec :

- Identification des impacts.
- Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.
- Suivi des effets du projet.

Le projet présenté constitue une démarche cohérente et structurée d'aménagement, conciliant les impératifs économiques, sociaux et écologiques. Il s'inscrit dans une logique d'optimisation de l'espace, de sobriété foncière, et de qualité de vie. Un avis favorable est alors proposé avec toutefois quelques observations.



Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de PLUi-HM de Thonon Agglomération, tout en formulant les observations suivantes :

1. Terminologie et lisibilité :

Il est fait référence à trois reprises à un « SCoT du Bas Chablais » (Rapport de présentation A, p. 4 et Rapport de présentation B, p. 37 et 217). Cette appellation prête à confusion avec le SCoT du Chablais, document d'aménagement dont la CCHC est également signataire via le SIAC.

2. Cohérence toponymique :

Des erreurs d'orthographe relatives à l'intitulé « Communauté de communes du Haut-Chablais » sont présentes dans le Rapport de présentation B aux pages 462, 468, 480, 492 et 496.

3. Environnement :

La CCHC est interpellée par le diagnostic écologique insatisfaisant de la Dranse de Morzine et au niveau du barrage de Jotty (constat fait p. 107 du Rapport de présentation B), l'état s'étant amélioré ces dernières années. La CCHC laisse au SIAC, compétent en la matière, le soin d'émettre un avis plus approfondi.

4. Mobilité et désenclavement :

Préoccupation partagée concernant l'accessibilité de nos vallées du Brevon, d'Aulps et d'Abondance. Leur mention dans le PADDi, qui évoque simplement un "renforcement des liaisons avec les territoires limitrophes", mériterait une attention plus approfondie et des propositions d'actions. La réflexion autour de la mise en œuvre de parkings relais aux portes de nos vallées est un sujet d'importance qui nécessite une attention soutenue et concertée de la part de nos collectivités.

Stéphane CHAREYRON rappelle qu'un atelier est prévu le 21 mai 2026 concernant la modification n° 6 du PLUi-H. Elle indique que 3 communes ne sont pas représentées pour le moment (Montriond, La Côte d'Arbroz et La Vernaz) et invite ces communes à y participer.

Yannick TRABICHET en profite également pour rappeler que, dans le cadre de la modification simplifiée n° 3, plusieurs communes sont concernées par une étude environnementale et une étude de la ressource en eau, et que certaines communes (notamment La Côte d'Arbroz et Montriond) n'ont pas encore retourné leurs éléments, ce qui génère un retard au niveau de la procédure.

Sophie MUFFAT, concernant La Côte d'Arbroz, souligne qu'elle avait transmis par mail tous les éléments à Jean-François BAILLEUX. Stéphane CHAREYRON vérifiera de son côté.

Maryse GRENAT invite la commune de Montriond à transmettre le plus rapidement possible, et avant le 25/05/2025, les éléments demandés afin de ne pas bloquer l'avancement de la procédure en cours car cela pénalise également la commune de la Forclaz. Jean-Claude DENNÉ indique que le nécessaire sera fait.

2.2 Habitat : prise de participation de la CCHC au capital de la SEM Chablais Habitat

Lors de la réunion du bureau communautaire du 4 avril 2025, Monsieur Jérôme AMEVET, Président du Directoire de la Société d'Economie Mixte Chablais Habitat est venu présenter la stratégie de développement de la SEM (voir Annexe n° 1 – Dossier de présentation).

Considérant que cette prise de participation permettrait à la CCHC de s'impliquer plus directement, en participant à la stratégie de la SEM, dans les projets d'aménagement du territoire, de construction, de réhabilitation de logements, bureaux, bâtiments publics ou privés... à destination des habitants du territoire, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur :

- l'approbation d'une prise de participation de la CCHC au capital de la SEM Chablais-Habitat à hauteur d'une action valorisée à 1 984,36 € (frais de transactions en sus, estimés à 1%),
- la désignation d'un représentant élu de la CCHC au sein de l'assemblée spéciale de la SEM pour la durée de son mandat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la prise d'une participation de la CCHC au capital de la SEM Chablais Habitat à hauteur d'une action valorisée à 1 984,36 € (frais de transactions en sus) et désigne Maryse GRENAT en tant que représentant élu de la CCHC au sein de l'assemblée spéciale de la SEM pour la durée de son mandat.



3- Petite enfance : point sur la crèche des Gets

En 2022, suite à un concours de maîtrise d'œuvre, le conseil communautaire avait décidé de se lancer dans la construction d'une nouvelle crèche aux Gets en remplacement de la crèche actuelle et avec une capacité supérieure (32 places contre 24 actuellement).

Depuis lors, plusieurs éléments sont intervenus remettant en cause la justification d'un tel investissement sur ce secteur :

- un surcoût important de près d'1M€ sur la route de contournement dont une partie à charge de la CCHC,
- le résultat de la nouvelle étude de besoins en crèche.

Au regard de ces nouveaux éléments, une rencontre a été organisée avec les représentants de la commune des Gets et, d'un commun accord, il a été convenu d'abandonner le projet et qu'en lieu et place, il était nécessaire de prévoir une restructuration de la crèche actuelle pour augmenter sa capacité et répondre à une nécessité de remise aux normes des locaux.

Ce nouveau projet pourra être engagé après acquisition du bâtiment actuel ou passation d'un bail emphytéotique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle crèche sur Les Gets et de résilier le marché public de maîtrise d'œuvre qui a été attribué à la société M'Architecte, ainsi que plus généralement tous les contrats qui ont été passés en vue de la réalisation du projet.

Yannick TRABICHET souligne qu'il faudra se rapprocher de la commune de Saint Jean d'Aulps afin d'étudier la possibilité de prévoir des locaux dans le projet immobilier en cours. Jean-François BERGER précise que la crèche de Morzine est saturée et estime qu'il ne faut pas attendre et qu'il faudrait aller trouver rapidement le promoteur et, si ce n'est pas possible de s'intégrer au projet, lancer la construction d'une nouvelle crèche sur la commune.

4- Culture

4.1 Lecture publique : renouvellement du CTL pour la période 2025-2027

Virginie PANIKIAN rappelle aux membres du conseil communautaire que, dans le cadre de son Projet territorial de lecture publique, le service de lecture publique du Haut-Chablais a mis en place un CTL sur la période 2022-2024 et a bénéficié d'une subvention de 20 000 €/ an soit au total 60 000 €. Elle présente le bilan de ce CTL (voir présentation ci-jointe) et souligne que, suite au bilan final présenté à la DRAC le 20 février dernier, l'Etat propose un renouvellement du CTL pour les 3 années à venir.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer un Contrat Territoire Lecture pour la période 2025-2027.

Virginie PANIKIAN insiste sur l'importance du poste de Marjolaine et du travail rendu. Yannick TRABICHET souligne également l'importance des bénévoles dans le fonctionnement des bibliothèques du territoire. Maryse GRENAT précise effectivement que les bénévoles sont fidèles car ils apprécient l'accompagnement et la formation qui leur sont proposés.

4.2 Chemins de Traverse : demandes de subventions pour les éditions 2024/2025 et 2025/2026

Maryse GRENAT présente aux membres du conseil communautaire la programmation de l'édition 2025/2025 des Chemins de Traverse :

- 25/09/25 : théâtre "Dans les forêts de Sibérie" de Sylvain Tesson et William Mesguish, à Montriond
- 02/03/26 : théâtre pour les scolaires, "Cabosse", Cie les affamés, aux Gets
- 13/03/26 : Burlesque et mentaliste "Will et Walt", Cie Les preneurs de tête, à Morzine
- 30/04/26 : Magie "Que du bonheur", conception, effets magiques et interprétation Thierry Collet, à Reyvroz
- 02/06/26 "En cavale" musique Cie Tram et Mélissa Zantmann, à Bellevaux

Madame la Présidente fait part des demandes de subventions faites par la Maison des Arts du Léman dans le cadre de l'organisation de ces Chemins de Traversée :

- une subvention de 11 000 € au titre de l'édition 2024/2025,
- une subvention de 11 000 € au titre de l'édition 2025/2026.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

4.3 Musique : demande de subvention par la nouvelle association de l'Ecole de Musique Morzine - Les Gets

Maryse GRENAT rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une nouvelle association, E2MG, a été créée fin 2024 afin de regrouper les écoles de musique de Morzine et des Gets. Elle rappelle également qu'un acompte de 15 400 € a été versé en janvier 2025 à l'école de musique de Morzine et fait part de la demande de subvention faite par l'association E2MG à hauteur de 66 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

Maryse GRENAT précise qu'il faudra s'assurer que les autres associations soient dissoutes dès que possible.

5- Finances

5.1 Tourisme : approbation du BS 2025 de l'OTVA

Charles-Henri MONTET rappelle que le BP 2025 de l'OTVA a été approuvé par son CODIR le 12 décembre 2025 et par le conseil communautaire le 14 janvier 2025. Compte tenu du fort excédent de clôture qui était attendu pour l'exercice 2024, et afin de tenir compte de l'augmentation du montant de taxe de séjour reversé chaque année à l'OTVA, il avait été convenu de revoir à la baisse la participation provisoire 2025 de la CCHC (415 000 €) après le vote du BS 2025 de l'OTVA, vote qui a eu lieu le 9 avril 2025.

Compte tenu des résultats 2024 repris dans le BS 2025, le montant de la participation financière de la CCHC a été diminué de 48 300 €, soit un montant de 366 700 € pour 2025, ce qui correspond au montant qui a été inscrit dans le BP 2025 du budget principal de la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2025 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps tel qu'il lui a été présenté et approuve le versement d'une participation définitive de 366 700 € pour 2025, à verser en 3 fois (2 acomptes de 122 300 € et un solde de 122 100 €).

5.2 Équipements divers des terrains de football du Brevon : demande de financement au Département

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'équipements divers des stades de football du Brevon (stades de Bellevaux et de Reyvroz) pour un montant estimé à 42 195,00 € HT. Elle précise que ce projet est éligible au Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2025 et présente le plan de financement correspondant :

- | | |
|--------------------|-------------|
| • CD74 (CDAS 2025) | 33 756,00 € |
| • autofinancement | 8 439,00 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Madame la Présidente à déposer la demande de financement.

5.3 Travaux d'entretien de la coursive du Snow et de l'ascenseur des Hauts-Forts : demande de financement au Département

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de travaux d'entretien et de modernisation de la coursive du Snow et de l'ascenseur des Haut-Forts à Avoriaz pour un montant estimé à 195 157,00 € HT. Elle précise que ce projet est éligible au Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2025 et présente le plan de financement correspondant :

- | | |
|--------------------|-------------|
| • CD74 (CDAS 2025) | 97 578,50 € |
| • autofinancement | 97 578,50 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Madame la Présidente à déposer la demande de financement.



5.4 Construction de la Maison de l'Intercommunalité : demande de financement au Département

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de construction de la Maison de l'Intercommunalité pour un montant estimé à 3 989 622,00 € HT. Elle précise que ce projet est éligible au Fonds Départemental des Investissements Structurants (FDIS) 2025 et présente le plan de financement correspondant :

- | | |
|--------------------|------------------|
| • CD74 (FDIS 2025) | 1 595 849,00 € |
| • Etat (DETR 2025) | demande en cours |
| • emprunt | 893 773,00 € |
| • fonds propres | 1 500 000,00 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Madame la Présidente à déposer la demande de financement.

5.5 Construction du local du Relais Petite Enfance : demande de financement à la Région

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de construction du local du Relais Petite Enfance dans la Maison de l'Intercommunalité pour un montant estimé à 944 600,00 € HT. Elle précise que ce projet est éligible au Contrat Région et présente le plan de financement correspondant :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| • CAF74 : | demande en cours |
| • Etat (DETR) : | demande en cours |
| • Région (Contrat Région) : | 50 000,00 € |
| • Autofinancement : | 894 600,00 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Madame la Présidente à déposer la demande de financement.

5.6 Espaces Valléens : valorisation de la route patrimoniale du Haut-Chablais

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que les services de la CCHC poursuivent le travail d'inventaire du patrimoine des 15 communes. La seconde phase du projet est dédiée à la valorisation de l'ensemble des patrimoines afin, qu'à terme, il soit proposé aux usagers et visiteurs la Route Patrimoniale du Haut-Chablais. Le montant estimé pour valoriser les sites répertoriés est de 12 020,00 € HT. Elle précise que ce projet est présenté au titre du programme interrégional « Espace Valléen Haut-Chablais 2021-2027 » et présente le plan de financement correspondant :

- | | |
|----------------------------|------------|
| • Etat (CIMA – FNADT 2025) | 9 616,00 € |
| • autofinancement | 2 404,00 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Madame la Présidente à déposer la demande de financement.

6- Marchés publics : avenants au marché de travaux pour l'extension de la MSP du Brevon

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer des avenants au marché en cours :

- Lot n° 1 – Démolition – Maçonnerie
 - Attributaire : AVRILLON César
 - Marché initial : 39 610,10 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 4 844,40 € HT
- Lot n° 3 – Doublages – Cloisons – Faux plafonds – Peinture
 - Attributaire : BONGLET
 - Marché initial : 55 817,56 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 4 552,54 € HT
- Lot n° 4 – Chapes – Carrelages – Faïence
 - Attributaire : SCM
 - Marché initial : 10 000,01 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : - 634,73 € HT



- Lot n° 6 – Revêtements de sols
 - Attributaire : Chablaisienne de revêtements
 - Marché initial : 6 650,00 € HT
 - Avenant n° 1 : 2 454,00 € HT
- Lot n° 8 – Plomberie – Sanitaires
 - Attributaire : AP CHAUFFAGE
 - Marché initial : 20 095,97 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 4 047,60 € HT
- Lot n° 10 – Electricité
 - Attributaire : MUGNIER ELEC
 - Marché initial : 63 318,74 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 3 868,09 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces avenants.

7- Déchets : acquisition de parcelles à proximité de la déchèterie de Morzine

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 10 décembre 2024 par laquelle il avait été décidé d'acquérir, pour partie, des terrains situés à proximité de la déchèterie de Morzine en vue des travaux de modernisation à venir :

- références cadastrales : AB 160 / AB 1130 / AB 1132
- surface totale : 564 m²
- prix de vente : 73 320 €

Suite à la division parcellaire qui a été établie, elle fait part de la nécessité de redélibérer afin d'approuver les nouvelles modalités de cette acquisition :

- références cadastrales : AB 1177 / AB 1179
- surface totale : 537 m²
- prix de vente : 69 810 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles dans les conditions précisées ci-dessus.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le 10 juin 2025 au Biot et le 8 juillet à Vailly.

Au Biot, le 19 mai 2025

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD





Publié le : 04/09/2025 16:56 (Europe/Paris)

Collectivité : CC du Haut-Chablais

https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37257